

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (EPP)

**Obligatoire
depuis le 1^{er} mai 2020***

C'est un moment privilégié,
ce n'est pas une consultation
médicale

C'est une explication pour
m'informer sur mes droits,
mon suivi de grossesse,
mon accouchement



C'EST QUOI ?

C'est un entretien
d'au moins 45 minutes,
pris en charge à 100% par
l'assurance maladie

C'est un temps d'écoute et
d'échange personnalisés

C'est un entretien confidentiel au
cours duquel je peux exprimer mes
inquiétudes et/ou mes besoins

Cet entretien permet à chaque
professionnel de s'adapter
à mes attentes de futurs parents

AVEC QUI ?

Une sage-femme, un médecin
généraliste,
un gynécologue obstétricien
formés à cet entretien

POUR QUI ?

Pour toutes les femmes
enceintes
seules ou en couple

QUAND ?

Idéalement en début de grossesse
mais il n'y a pas de limite de date

POURQUOI ?

Parce que je prépare l'arrivée de
mon bébé.

C'est un point de départ
vers l'accompagnement à la
parentalité, la préparation à
l'accouchement.

Il m'aide à préparer au mieux
mon projet de grossesse et
l'accueil de mon enfant

*article 62 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020

version du 06/05/2020